

**COMITÉ DE RÉVISION DE LA PLANIFICATION (CRP)
RÉUNION NO 2014-02
Le 27 mars 2014**

PROCÈS-VERBAL

La réunion a eu lieu dans la salle communautaire de l'édifice municipal de Rivière-Verte à compter de 19 h sous la présidence de M. Renaud Ouellette.

Membres présents

Michael Bossé
Alain Martel
Guy Michaud
Luc Sirois
Renaud Ouellette

Michel Laroche
Josée Levesque
Luc Frenette
André Lang

Membres absents

Charles Bouchard

Personnel

Directeur – service d'urbanisme	Maurice D'Amours
Directeur adjoint – service d'urbanisme	Michel Lang
Agent d'aménagement	Éric Gagnon
Adjointe administrative	Nathalie Roy

Article 2014-02,01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Michael Bossé, appuyé de M. Alain Martel que l'Ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Article 2014-02,02 PROCÈS-VERBAL RÉUNION MENSUELLE NO 2014-01

Il est proposé par M. Michel Laroche, appuyé de Mme Josée Levesque que le procès-verbal de la réunion mensuelle no 2014 01 soit accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Article 2014-02,03 DIVULGATION D'INTÉRÊT

M. Guy Michaud – dossier Yvon Levesque

Article 2014-02,04 EDMUNDSTON, ZONE NO 1

Ivanhoe Beaupré, 134, chemin du Pouvoir

(27 mars 2014 CSR.5003)

Ce terrain est présentement classifié « R3 – Résidentiel 7 logements et plus ». Le requérant désire ériger un bâtiment multifamilial pour 4 logements dans la superficie est de 32 pi x 62 pi et 2 étages, il demande :

- sous l'article 3.10 a) de l'arrêté de zonage no 33, une première dérogation de 8,5 m (27,89 pi) sur la façade minimale d'un lot;
- sous l'article 3.10 c), une deuxième dérogation de 255 m² (2744 pi²) sur la superficie minimale d'un lot;
- sous l'article 3.10 g), une troisième dérogation de 2,5 m (8,5 pi) sur la cour arrière minimale et;
- sous l'article 3.16 b), une quatrième dérogation de 2,7m (8,8 pi).

Considérant qu'il y a conflit entre le plan municipal et l'arrêté de zonage, il est proposé par M. Luc Frenette appuyé de M. André Lang que les demandes soient acceptées.

Vote 1 non 7 oui

Adoptée

Article 2014-02,05 GRAND-SAULT

André Levesque, 26, rue Godreau

(27 mars 2014)

Le requérant demande, sous l'article 33.7.3 et 57.1.1.1 de l'arrêté de zonage de Grand-Sault, une première dérogation de 236 pi² sur la superficie au sol du bâtiment accessoire et une deuxième dérogation de 73' sur la distance à un cours d'eau afin d'y ériger un garage accessoire de 1300 pi².

Il est proposé par M. Michel Laroche, appuyé de M. Alain Martel, que les demandes soient acceptées telles que présentées.

Adoptée à l'unanimité

Article 2014-02,06 COMMUNAUTÉ RURALE DE SAINT-ANDRÉ

Yvon Levesque, chemin Ouellette
(27 mars 2014)

M. Guy Michaud quitte la salle de réunion afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

Ce terrain est présentement classifié « Agricole». Le requérant demande l'approbation pour l'obtention d'un permis provisoire d'un an afin d'utiliser une remorque de transport comme bâtiment accessoire sur sa propriété vacante (NID 35352434).

Il est proposé par M. Michael Bossé, appuyé de M. Luc Sirois que la demande soit acceptée pour une période maximale d'un an.

Adoptée à l'unanimité

M. Guy Michaud réintègre la salle de réunion.

Article 2014-02,07 EDMUNDSTON, ZONE NO 1

SOUD-O-MAX (Sylvain Bossé), 21, rue Beaulieu
(27 mars 2014 CSR.4972)

Ce terrain est présentement classifié « C1-Commercial Mixte». Le requérant demande l'approbation du CRP afin d'installer un atelier de réparation mécanique dans le bâtiment existant.

Il est proposé par M. Luc Sirois, appuyé de M. Luc Frenette que la demande soit acceptée conditionnellement à la signature d'une entente sur l'utilisation du terrain, selon l'article 101 (1) de la *Loi sur l'urbanisme* entre le conseil municipal et le propriétaire afin de garantir l'exécution des conditions jugées appropriées.

Adoptée à l'unanimité

Article 2014-02,08 SAINT-FRANÇOIS

Municipalité de Saint-François – Arrêté municipal no 2008.02.01
(27 mars 2014 CSR.4950)

Le conseil municipal propose de modifier la désignation du terrain situé au 19, rue St-Jean (nid no 35315647 et une partie du nid no 35196393) de résidentiel à CC – centre communautaire afin de transformer le garage accessoire en garage public pour faire de la mécanique générale. Il demande l'avis au CRP sur la modification proposée.

Il est proposé par M. André Lang, appuyé de M. Alain Martel que le CRP ne recommande pas la modification proposée.

Adoptée à l'unanimité

Article 2014-02,09 DRUMMOND

Village de Drummond
(27 mars 2014)

Le conseil municipal propose l'amendement de son plan rural (article 168) afin d'ajouter des dispositions concernant la gestion de l'eau de surface et le terrassement. Il demande l'avis au CRP sur la modification proposée.

Il est proposé par M. Alain Martel, appuyé de M. Michael Bossé que la demande soit mise en attente et que des recherches plus approfondies soient effectuées concernant les solutions adéquates applicables par le village.

Adoptée à l'unanimité

Article 2014-02,10 RAPPORT DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION

Il est proposé par M. Michel Laroche, appuyé de M. Guy Michaud que le rapport de lotissement et le rapport de construction soient acceptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

Article 2014-02,11 AJOURNEMENT

L'ajournement est proposé par Mme Josée Levesque à 20h30.

Maurice D'Amours – Directeur du service d'urbanisme

Nathalie Roy - Secrétaire de séance

Date

Renaud Ouellette – Président